

# JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS

25 octobre 2022



## LE RÔLE DE SOUTIEN DES AVOCATS ENVERS LES PERSONNES FUYANT LA GUERRE



**Noemí Alarcón Velasco**

Présidente du comité Migration du CCBE

### Introduction

L'invasion de l'Ukraine a contraint un grand nombre de personnes vivant en Ukraine à se déplacer à l'intérieur du pays ou à le quitter. Depuis l'invasion du 24 février 2022, 10,5 millions de personnes provenant d'Ukraine sont entrées dans l'Union européenne. 4,5 millions se sont inscrites pour bénéficier d'une protection temporaire et 26 600 ont demandé une protection internationale (demande d'asile)<sup>1</sup>.

Grâce à un élan de solidarité humaine, les réfugiés ukrainiens ont trouvé refuge dans différents pays de l'UE. Les avocats et les barreaux ont été parmi ceux qui se sont mobilisés rapidement pour apporter une aide humanitaire et des conseils juridiques. Dans ce contexte, il est important d'expliquer de quelle manière les avocats jouent un rôle clé dans un contexte de guerre en aidant les personnes qui fuient les conflits et cherchent un abri sûr. Grâce à leur présence aux frontières ou leur ouverture de points de contact fournissant une assistance juridique aux réfugiés, les avocats contribuent à défendre le droit d'asile garanti par des instruments tels que la Charte des droits fondamentaux de l'UE (article 18) et la Convention de Genève de 1951.

Les avocats jouent un rôle clé dans un contexte de guerre en aidant les personnes qui fuient les conflits et cherchent un abri sûr. Grâce à leur présence aux frontières ou leur ouverture de points de contact fournissant une assistance juridique aux réfugiés, les avocats contribuent à défendre le droit d'asile.

<sup>1</sup> Données (provisoires estimées au 16 octobre 2022) obtenues auprès de l'AUEA : <https://euaa.europa.eu/ukraine-crisis-data-and-analysis>

Lorsqu'un conflit éclate, les citoyens sont les premières victimes de violences et de destructions. Ils doivent fuir et trouver un abri, ce qui entraîne souvent des déplacements internes ou la nécessité de quitter le pays. L'aide humanitaire, les besoins matériels et la sécurité sont la première priorité des personnes qui fuient un conflit. Vient ensuite la nécessité de se stabiliser dans un pays d'accueil et de comprendre sa propre situation.

Cet article se concentre sur ce dernier aspect et sur le rôle que les avocats et les barreaux peuvent jouer pour aider les personnes qui fuient la guerre. Il montre comment la profession d'avocat européenne peut défendre les droits fondamentaux dans des situations de conflit, en prenant pour exemple différentes initiatives que le CCBE et ses barreaux membres ont entreprises afin de soutenir les réfugiés venant d'Ukraine, y compris les avocats.

Dès le début de l'invasion, les barreaux membres du CCBE ont réagi très rapidement et des centaines d'**avocats ont offert leurs conseils juridiques** et leur assistance matérielle aux personnes fuyant l'Ukraine. Au niveau national et régional, dans la plupart des États européens, les barreaux ont mis en place des points de contact spéciaux, virtuels et en personne. Le comité Migration du CCBE a dressé [une liste de ces points de contact](#) afin d'y sensibiliser les barreaux eux-mêmes et les personnes dans le besoin.

L'UE a réagi à l'invasion de l'Ukraine et au déplacement des populations en activant la **directive pour l'octroi d'une protection temporaire (DPT)**. Le CCBE a salué cette mesure qui a permis à la plupart des personnes fuyant la guerre en Ukraine de franchir plus facilement les frontières extérieures de l'UE pour entrer dans les pays de l'UE et accéder à l'assistance mise en place par les citoyens et les gouvernements des États membres de l'UE. Toutefois, bien que les personnes entrant dans le champ d'application de la DPT soient titulaires de plusieurs droits, les avantages procéduraux et substantiels de la directive doivent être effectivement mis à la disposition de ces personnes. Afin d'assurer le bénéfice réel de ces droits, il est important, comme le souligne la [déclaration du CCBE sur l'application de la DPT](#), que les bénéficiaires de la DPT aient accès à une information et une assistance juridiques adéquates.

En outre, même si la DPT a réduit le nombre d'obstacles que les Ukrainiens auraient normalement dû rencontrer lors de leur demande d'asile dans l'UE, certains problèmes peuvent encore surgir. Ces problèmes peuvent être à la fois d'ordre pratique, comme l'incertitude quant à la procédure de demande d'un numéro d'inscription dans un pays donné, ou d'ordre juridique, comme le droit de se déplacer au sein de l'UE (ou également dans le cas d'un retour temporaire en Ukraine). Dans ces situations peu claires ou plus compliquées, les personnes doivent dès lors avoir accès à une assistance juridique afin de pouvoir comprendre leur situation.

En outre, étant donné que la DPT est activée pour la première fois, sa mise en œuvre et son application dans la pratique doivent être suivies de près. En échangeant des informations sur les différents problèmes pratiques et les solutions observées à l'échelle nationale, les avocats peuvent informer les législateurs des lacunes et des divergences d'interprétation et proposer comment améliorer la législation ou en clarifier l'application. C'est pourquoi le comité Migration du CCBE a **régulièrement échangé des points de vue sur la mise en œuvre nationale de la DPT**.

En conséquence, la nécessité d'une expertise parmi les praticiens du droit dans ce domaine est renforcée par la rareté de la jurisprudence sur la question de la protection temporaire, un statut que des millions de personnes détiennent désormais dans l'UE. C'est pourquoi le CCBE s'est également coordonné avec le **Conseil de l'Europe** lorsque ce dernier a établi des **services d'assistance virtuels en matière d'asile et de migration (eDesks) pour les avocats** aidant les personnes fuyant la guerre en Ukraine. Le CCBE a soutenu cette initiative dès le début et l'a promue par l'intermédiaire de différents canaux de communication.

Enfin, parmi les personnes qui ont fui l'Ukraine se trouvent des avocats ukrainiens. Le CCBE a immédiatement renforcé ses contacts avec le barreau ukrainien (UNBA) afin de comprendre ce qui pourrait aider les professionnels du droit ukrainiens ayant quitté leur pays. Outre le maintien de contacts réguliers avec l'UNBA, le CCBE a émis [une recommandation sur les qualifications des avocats ukrainiens](#), inspirée de la recommandation de la Commission (UE) 2022/554 invitant les États membres à adopter des mesures spécifiques concernant la reconnaissance des qualifications pour les personnes fuyant l'invasion russe de l'Ukraine.

## **Conclusion**

Les exemples susmentionnés montrent que la profession d'avocat de l'UE se sent responsable en temps de crise et tente de garantir la protection des droits des personnes fuyant la guerre en Ukraine. En défendant les droits des réfugiés et en les soutenant, les barreaux et les avocats européens contribuent à défendre l'état de droit pour les personnes dont les droits et la sécurité ont été supprimés dans leur pays.